

## L'ordre juste

Un précédent article – *Amitié politique* – se terminait en annonçant une seconde partie, consacrée à la définition du citoyen et à l'état concret de la France. Il avait été écrit dans la mouvance de l'élection présidentielle de 2002. Celle de 2007 nous invite à poursuivre notre réflexion. Nous voulons cette fois faire état d'une sorte d'inventaire de propositions concrètes qui à notre sens, contribueraient à améliorer la situation politique et sociale de notre pays.

En avançant dans le réalisme de situations circonstanciées, nous avons pleinement conscience de travailler un terrain où la diversité d'opinions et d'appréciations est parfaitement inévitable, souhaitable et légitime. Il s'agit donc davantage d'un appel à la réflexion et au débat qu'à l'énoncé d'une doctrine consacrée. Ces propositions sont d'ailleurs d'inégale ampleur, de valeur variable et d'urgence à cadencer. Nous pensons qu'une majorité d'entre elles est originale, même si d'autres sont déjà devenues banales.

### **Instaurer la démocratie de proximité**

Les villages de France conservent le plus souvent une pratique de la démocratie à visage pleinement humain. Chaque électeur connaît personnellement ses élus. Chacun peut voir et apprécier le travail accompli. Chacun peut donc voter en fonction de la valeur des candidats, bien plus que des appartenances partisans. C'est pourquoi, d'ailleurs c'est dans les villages que nous trouvons la majorité des élus SE (sans étiquette). La plupart des citoyens, également, peuvent, s'ils le souhaitent, se présenter comme candidats à peu près compétents, compte tenu de l'implication de chacun dans les enjeux sociaux à ce niveau.

A l'image de ces villages, il paraît avantageux, dès que se profile dans les quartiers et banlieues des grandes conurbations, une certaine communauté de population, autour de 500 à 3 000 âmes, de constituer une structure territoriale élective légère, où puisse se vivre la démocratie à l'échelon de base de tous les citoyens. L'objectif serait de prendre en charge collectivement le destin du quartier par les intéressés eux-mêmes et leurs mandataires directs. Des élus de proximité plutôt qu'une police de proximité.

Nous approcherions de l'idéal grec de démocratie directe et universelle. Chacun pourra être électeur et édile, car la plupart des citoyens sont en mesure de prendre des responsabilités à ce niveau de collectivité. Le principe de subsidiarité / responsabilité se mettrait naturellement en œuvre. Il permettrait ainsi d'éduquer le plus grand nombre au réalisme politique et d'éradiquer la langue de bois idéologique. Ce serait la meilleure école de citoyenneté pour tous. En outre, ces responsables exerceraient une influence légitime sur les choix politiques de leurs concitoyens, car le plus souvent, ceux-ci se font à travers des traditions familiales ou socioprofessionnelles, et presque jamais en fonctions programmes (contrairement à ce qu'on répète), notamment pour l'élection du président ou des députés, au suffrage universel.

Un vivier de personnalités ayant fait leurs preuves et acquis de l'expérience se développerait naturellement. Il serait disponibles pour des échelons supérieurs en fonction de la valeur personnelle des hommes, et pas seulement de leur clientélisme. Ce serait aussi un bon moyen de désinflation de l'impérialisme des partis, déjà voulue par de Gaulle, mais qui n'y est finalement pas parvenu. C'est, hélas, un mouvement plutôt inverse qui se développe aujourd'hui avec la croissance des communautés de communes dont les responsables sont quasiment cooptés, et dont le pouvoir se fait de plus en plus sentir sur les municipalités.

## **Créer un droit intermédiaire entre droit public et droit privé**

En France, tout ce qui n'est pas d'ordre public est d'ordre privé, selon le bon vieil individualisme qui a présidé à la constitution de notre droit civil. Les droits économiques ou sociaux ne sont que d'"exception" ! Pourtant, l'importance des communautés intermédiaires, essentiellement professionnelles, pour la régulation de la vie sociale, entre l'Etat et les sujets privés, est devenue en quelques siècles, prépondérante. Leur pouvoir financier peut même souvent faire de l'ombre à la souveraineté nationale. Cet état de fait doit être matérialisé dans la structure du droit.

Il faut formaliser un ou des droits intermédiaires, à l'usage d'institutions souveraines dans l'exercice de leur domaine, qui regroupent et gèrent les différentes entreprises, à l'image de ce que sont aujourd'hui les branches professionnelles, mais avec un statut beaucoup plus éminent. Leur mission concerne le travail et l'économie : formation, statuts, salaires, chômage, accidents, retraites, faillites, mais aussi fixation des prix, nombre d'entreprises et de salariés, choix et contrôle des dirigeants etc. Cela implique un total désengagement de l'état, sauf subsidiarité à la marge. La centaine de très grosses entreprises françaises, avec leurs départements, filiales et établissements, est déjà très proche de ce schéma, qu'il faudrait généraliser. Renault ou Total est plus proche du statut de fédération que d'entreprise.

Cette concentration des moyens offrirait un rempart contre une mondialisation anarchique et au contraire, un contribuerait à l'assimilation d'une mondialisation maîtrisée. Cela demanderait par exemple d'abolir la meurtrière interdiction d'ententes économiques, qui incite à se livrer à une incessante guerre des prix dont aucun protagoniste ne sort sans blessure, pas même les vainqueurs. La vérité est au contraire dans une entente préalable et officielle sur les prix (négociation annuelle ou bisannuelle, par exemple) et une compétition sur la qualité et le service.

## **Fiscalité "tout TVA", ou presque**

Il faut supprimer les impôts sur le revenu qui donnent l'impression justifiée que l'Etat vient puiser librement dans votre porte-monnaie. Suppression également des impôts sur les bénéfices des entreprises, qui épuisent leur capacité financière propre. Par contre, suppression de l'impôt fiscal ou de ce qui le remplace (mais il n'aura plus d'objet si l'on abroge aussi l'impôt sur le revenu). La suppression des impôts directs réinjecterait de la demande de consommation, donc de la TVA. L'Etat récupère ainsi rapidement et mécaniquement ce qu'il a cédé, par l'effet multiplicateur des échanges. En dix transactions de consommation finale, une TVA à 20 % récupère près de 90 % de ce qui a été injecté.

Contrairement à ce qu'on répète, la TVA est l'impôt le plus juste, car plus on est riche, plus on en paie. De plus, elle ne touche pas l'épargne, ni ce qui en est exonéré, comme la participation au capital des entreprises, les cotisations sociales, certaines assurances, l'éducation scolaire, etc. Il faudrait cependant remodeler la gamme des taux et leur progressivité, depuis un taux à 5 % ou moins, pour des produits de nécessité courante jusqu'à des taux de 50 % et, pourquoi pas, 200 % sur des produits de grand luxe. Le tout TVA est la meilleure arme contre le dumping international des pays à faible coût de production. Un taux particulier, pour les importations hors zone Euro, rétablirait ipso-facto la justice dans la compétitivité économique.

En outre, dans sa philosophie, la TVA concerne le consommateur final destructeur du bien. Les investissements des entreprises ne devraient donc pas donner lieu à récupération, puisqu'ils représentent une consommation finale pour l'investisseur. Cela rééquilibrerait ainsi le rapport taxation du capital / taxation du travail.

Il paraît par ailleurs urgent de rétablir une stricte distinction entre impôts et taxes pour développer ces dernières plutôt que les premiers. Les taxes ont un usage dédié. L'exemple le plus significatif est la taxe à l'audiovisuel. Les services d'Etat et des collectivités territoriales (voiries, transports et cantines scolaires, services collectifs comme les médiathèques, etc.) devraient être facturés à la prestation ou au forfait auprès des utilisateurs, à chaque fois que c'est possible, avec une claire traçabilité entre ressources et emplois.

Il est non moins urgent de rétablir une stricte distinction entre mutualité et solidarité. Dans la philosophie de la mutualité, les cotisations sur revenus doivent financer des prestations auprès des seuls cotisants. Tandis que la solidarité, consiste à redistribuer des prestations auprès de personnes qui n'ont pas participé à leur financement. Il en va ainsi du Revenu Minimum d'Insertion ou de la Couverture Maladie Universelle et de nombre d'autres prestations financées sur les salaires et étendues aux personnes sans revenu. Le financement de ces aides doit relever de l'impôt, c'est-à-dire être à la charge de l'ensemble de la société et pas des seuls revenus cotisables.

### **Promotion d'un contrat socio-familial**

Bien que beaucoup s'en réjouissent au nom de la liberté et de l'amour, la crise majeure de l'institution familiale s'aggrave et continue de produire des effets désastreux et durables dans la société française.

Nous connaissons aujourd'hui un grave déclin démographique, entraînant un vieillissement croissant de la population, et créant une situation qui devient de plus en plus insupportable pour les populations actives. Nous approchons de l'état où se développeront par la force des choses, l'euthanasie économique, les mouiroirs clos et secrets, la mort des vieux par abandon et même par la faim (j'ai des exemples en tête). Toutes les personnes âgées qui n'auront pas su s'entourer de descendants suffisamment nombreux et aimants pour qu'ils acceptent de prendre en charge leurs parents, se retrouveront (et se retrouvent déjà) dans une situation de précarité dramatique, avec la dévaluation des retraites, sans parler des pensions de réversion. Beaucoup de misères et de désespoirs dans la vieillesse actuelle et future sont la conséquence directe et personnelle d'attitude d'égoïsme contre sa famille, dans un passé récent.

Une majorité des échecs sociaux des jeunes de notre pays provient de l'éclatement des familles et du drame du divorce. Echec scolaire (tous les instituteurs repèrent aisément les enfants de familles disloquées), violence et délinquance des mineurs, consommation de stupéfiants, suicides et dépressions, sexualité mal assumée, adolescencisme prolongé jusqu'à trente et quarante ans ; tous ces maux ont le plus souvent pour cause l'explosion du cadre familial, avec son cortège de haine entre parents, de profonde déstabilisation psychologique des enfants, de ruine économique et morale (alcoolisme et clochardisation).

En raison du coût afférent à l'éducation d'enfants, nombre de foyers sont contraints de gagner deux salaires. De sorte que très tôt, dès l'âge de deux ou trois ans, les enfants sont confiés à des personnes extérieures. On se heurte l'insuffisance de crèches et de structures d'accueil, à leur coût, qui absorbe une bonne partie des gains supplémentaires, etc. Pour prétendre palier ces difficultés, certains établissements scolaires proposent d'accueillir les jeunes de 7h le matin jusqu'à 19h le soir, six jours par semaine, y compris durant les vacances. Nous assistons à la multiplication de véritables orphelinats de jour. Même dans le cadre d'une famille normale, un tel régime ne peut qu'entraîner des déficiences affectives lourdes, proches de celle des orphelinats traditionnels (la nuit exceptée).

C'est pourquoi, sans attenter le moins du monde aux autres contrats – mariage, concubinage, pacs, etc. – l'Etat devrait proposer en plus, un "contrat d'engagement familial" avec les couples qui le désirent. Ceux-ci s'engagent à avoir des enfants (au moins trois, y

compris par adoption) et à accorder la priorité à leur éducation, avant la carrière professionnelle ou autre. Ils s'engagent à ne pas divorcer, au moins tant que le dernier enfant n'est pas lui-même familialement et professionnellement établi. En échange, l'Etat leur assure un logement décent, un minimum d'aisance matérielle quel que soit le nombre et le montant des revenus pour le foyer, ainsi que l'éducation scolaire et la santé des enfants. Le respect de ce contrat par les familles serait périodiquement vérifié par un corps d'agents familiaux dédiés à cet effet. En cas de défection, il serait rompu, et le foyer retomberait dans le droit commun. Cela rendrait oiseuse la discussion sur le maintien ou non d'allocations familiales en telle ou telle occasion. La situation actuelle ne donne satisfaction à personne. Elle coûte cher, se prête à de nombreux abus, et son efficacité est pour le moins douteuse. Avec ce contrat, l'Etat investit dans sa jeunesse et fait confiance aux partenaires naturellement les plus aptes dans cette entreprise, moyennant un engagement réciproque validé.

Il ne peut s'agir que de volontariat. Le coût serait léger puisque d'après les sondages, il n'y a que peu de personnes favorables aux mesures en faveur de la famille (? – il est cependant permis d'en douter). Ce contrat offrirait à certains, notamment aux mères qui souhaiteraient mieux remplir leur rôle, un réel épanouissement, en permettant de ne travailler qu'à mi-temps, par exemple. Ce serait un outil certainement efficace pour lutter contre le déclin démographique et le naufrage des jeunes générations, car la famille est le seul lieu où les liens du sang permettent une communauté d'éducation fondée d'abord sur l'amour quasi-charnel des personnes et indéfectible au-delà de toutes les adversités ; le seul endroit où l'on veuille véritablement le bien de l'autre pour lui-même et de façon désintéressée ; le cadre privilégié d'un véritable ascenseur social, car tous les parents veulent pour leurs enfants, mieux que ce qu'ils ont connu pour eux. Ce contrat permettrait de mesurer "l'expérience famille" et de comparer ses résultats avec les autres situations qu'on dit plus modernes.

Il faut notamment cesser la tendance actuelle à vouloir systématiquement transférer la responsabilité parentale d'éducation sur l'école. Celle-ci ne peut pas offrir ce cadre d'affection absolument nécessaire à l'épanouissement psychologique de l'enfant, malgré toute la bonne volonté des enseignants, qui n'est pas en cause. Elle n'est pas non plus le lieu de l'éducation morale personnelle. Il ne lui revient pas d'inculquer les valeurs fondamentales de courage, de respect, de dignité. L'éducation scolaire n'est pas personnelle ni familiale, mais essentiellement civique. Mais les vertus citoyennes exigent un terrain déjà familialement préparé pour pouvoir se greffer, sinon, elles restent lettre morte.

### **Revaloriser l'esprit d'entreprise à tous les niveaux.**

Aujourd'hui, 80 % des revenus sont représentés par des salaires. L'état de salarié est universellement considéré comme un standard et un idéal. Or très souvent, ce statut désapprend le sens des responsabilités, surtout au bas et au milieu de l'échelle. On se retranche derrière des savoir-faire techniques, au détriment du sens du résultat et de la performance économique. D'où d'ailleurs toutes les tentatives d'intéressement, de primes, etc. pour lutter contre ce penchant naturel.

On pourrait envisager par exemple une durée hebdomadaire de travail à 30 heures, voire moins. Il se trouve que j'ai travaillé dans une des plus anciennes usines de France, appartenant alors à la constellation financière du baron E.A. Seillières, ancien patron des patrons, négociateur forcé des 35 heures. Il serait peut-être fort surpris si je lui apprenais qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, les ouvriers de cette entreprise travaillaient effectivement 30 heures par semaine. Et pour cause, ils étaient tous paysans, venus chercher le complément de revenus que leur petite exploitation ne permettait plus de fournir. Ils travaillaient donc au total 70 heures par semaine, dont 40 pour eux, et 30 pour un patron.

Il y a sûrement là un modèle social à actualiser, qui permettrait à la plupart de développer, à côté de leur emploi salarié, une activité personnelle. On sait que dans les anciens kolkhozes soviétiques, une forte part des échanges économiques était assurée par les petits lopins de terre privés accordés aux paysans. Plus on répand l'initiative économique, plus la richesse se répand. L'activité salariée ne serait plus, en quelque sorte, qu'un service économique obligatoire, comme autrefois nous avions un service militaire. La liberté d'entreprise développera le sens de la responsabilité personnelle, et par la même occasion, le respect de celle d'autrui.

### **Gratuité ou presque des moyens de communication**

Les moyens d'échange – transports et réseaux de circulation, presse et multimédia, lieux de rencontre – sont les infrastructures qui permettent la communion sociale et l'amitié entre les citoyens. Actuellement beaucoup d'entre eux atteignent un niveau de coûts élevé, ou sont lourdement et aveuglément taxés.

Afin qu'ils puissent pleinement accomplir leur rôle social, leur prix devrait être réduit au minimum. Aujourd'hui, notamment, le coût important des transports est un handicap à la réunion des personnes. Or la multiplicité des échanges est le vecteur des relations d'amitiés politique entre individus. Rejoindre, se rencontrer, se parler, se faire parvenir, recevoir, sont autant d'actes qui façonnent la société.

### **Un ordre juste**

Il faut faire une différence entre l'organisation de la justice, et la vertu de justice. L'organisation de la justice est un principe d'ordre, relevant de la loi, sous la responsabilité de l'autorité politique, en vue du bien commun. Son but est d'ordonner convenablement le cas général, laissant les aspects particuliers à l'appréciation des instances judiciaires (évaluation des circonstances, de la qualification, de la gravité, de la responsabilité, etc.) La vertu de justice, quant à elle, est une disposition personnellement entretenue (ou non entretenue, voire combattue). Elle consiste non pas à revendiquer ses propres droits, mais à disposer naturellement au respect des droits d'autrui.

Ceci nous conduit à quelques réflexions complémentaires : Une législation qui s'occupe trop des cas particuliers et pas de la généralité, crée petit à petit de l'injustice. Si on accumule les textes législatifs sur les pratiques sexuelles minoritaires, sur l'avortement et l'euthanasie, sur le statut immigré, sur les personnes économiquement assistées, sur les pratiques de telle ou telle religion, sur telle spécificité régionale ou locale, on instaure insensiblement une promotion de la marginalité au détriment de la majorité, qui à terme, et sans qu'on le remarque, développe des situations d'injustices ingérables. Nous en sommes actuellement là : injustices envers les familles de trois enfants et plus, injustice envers les travailleurs pauvres, injustice des retraites de fonctionnaires en DOM-TOM, imbroglio judiciaire sur la satire censurable ou non, etc. Et plus fondamentalement, injustice majeure de l'excès d'ingérence de la loi dans notre vie quotidienne. Comme disent nos amis et voisins belges, bientôt il faudra une autorisation pour "péter" en France. La loi regarde le cas général, les cas particuliers sont du ressort de l'appareil judiciaire et des groupes d'influence.

La vertu de justice ne consiste nullement à réclamer ses droits. Le syndicalisme, le militantisme, le lobbying, les revendications d'égalité et d'abolition des privilèges sont très souvent la marque de l'envie et de la haine, plutôt que de la justice. Au mieux, c'est une façon de tirer la couverture à soi, plutôt qu'elle aille chez les autres. La vertu de justice préfère subir l'injustice, plutôt que de la commettre. C'est à ce prix que la vengeance est noble. Il est juste de réclamer justice lorsque soi-même, on la pratique. Aussi la loi a-t-elle pour fonction

première d'éduquer à la vertu de justice, car il est parfaitement illusoire de croire qu'on établira un ordre juste parmi des cœurs qui ne le seront pas. C'est pourtant souvent l'idée contraire que se font les Français du rôle de la loi : pouvoir autoriser le maximum de libertés individuelles en évitant d'en subir les conséquences collectives néfastes, grâce à un minimum de régulation sociale. Pouvoir grâce à la loi, pratiquer par exemple à titre privé la licence sexuelle sans encourir le risque épidémique de maladie sexuellement transmissible. Pouvoir jouer et gagner en bourse, sans assumer le risque de crash, etc.

Cette éducation doit commencer par les élites. La pauvreté ne se combat pas en mobilisant les pauvres, mais en mobilisant les riches. La culture ne se répand pas avec les incultes mais avec les cultivés, l'emploi ne se développe pas en prenant des mesures pour les chômeurs, mais pour les travailleurs et les employeurs, etc. etc. Dans un pays donné, plus il y a de riches, moins il y a de pauvres, plus il y a de cultivés, moins il y a d'incultes, plus il y a de familles, moins il y a de solitude et de détresse, ...

... plus il y a de vertu de justice, moins il y a besoin de lois.

27 avril 2007